



droit de garde d un papa travaillant dans l hotellerie

Par **celinejrt**, le **23/02/2009** à **03:46**

bonsoir j ai deux enfants avec mon ex compagnon agee de 8 ans et 2 ans mon ex compagnon est serveur il prend les enfants du mardi 16h30 au jeudi 08h30 et tres rarement pour les vacances c'etai un arrangement a l amiable il est en concubinage il a eu un autre enfant je n ai pas de vie sociable du coup et j aimerai qu ils prennent ces enfant 1 weed end sur deux et la moitie des vacances scolaire tout en lui laissant si il le souhaite du mardi au jeudi car c est ces jours de repos.puis je obtenir du juge de les prendres 1 weed end sur deux et la moitie des vacances meme si il travaille dans l hotellerie?merci de votre reponse

Par **ardendu56**, le **23/02/2009** à **17:13**

Vous pouvez en faire la demande au JAF mais elle n'est pas sur d'aboutir. En effet, votre ex travaille le WE donc ne peut prendre les enfants, et cela, il le précisera au juge. Pour les vacances, le problème est le même. Le juge, selon son appréciation peut vous répondre que votre ex fait ce qu'il peut et non ce qu'il veut ou aller dans votre sens. Rien ne vous empêche de tenter.

Par **celinejrt**, le **23/02/2009** à **18:05**

merci pour votre reponse.je dois encore etre obliger de faire avec ces horaires. ca sera bien pour les vacances qu il les prennent au moin pour les vacances scolaire il a qu a prendre ces vacances en meme temps que c est enfants comme font beaucoup de pere.